Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0087-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

PRÉSENTATION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

N° CC_2026_0087

Séance du : mercredi 01 juillet 2026

Convocation du : 25 juin 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Thierry BOUVET, Gabriel DOUBLET, Nadia MUGNIER, Chadia LIMAM, Amine MEHDI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Sara SHALA-MALOKU, Férial DJAFFALI, Anissa HADDAD, Christophe MAYCA, Charline CHÉNOT, Stéphane HAMZA, Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ, Cüneyt YESILYURT, Anne-Marie BRDAR, Denis SERVAGE, Rosanna DULLAART, Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER, Christine MOUCHET, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX, Johann BONTEMPS, Christiane CHAVANNE, Jean-Marc CHEVALLEY

Représentés :
Guillaume MATHELIER par Dominique LACHENAL, Maxime GACONNET par Amine MEHDI, Sébastien LESAGE par Charline CHÉNOT, Joseph FAVRE par Mylène SAILLET RAPHOZ, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Anne VINDEVOGEL par Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Eddy BARONNET par Anne-Lise VOUTAY

Excusés :
Nastia OUEJDOUNI, Steve BONNARD, Isabelle VINCENT

***

Vu l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC_2021_0059 du 28 avril 2021 portant création et composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité,

Vu le rapport 2025, ci-annexé, de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité,

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo, a créé, lors de sa séance délibérative du 28 avril 2021, une Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Cette commission, obligatoire, accompagne l'EPCI, notamment dans la mise en accessibilité du cadre bâti, des espaces publics mais également dans tout projet relatif à l'amélioration de l'accessibilité et à la prise en compte des handicaps, visibles ou invisibles. Elle établit un rapport annuel et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0087-DE

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que le rapport de cette commission soit présenté au Conseil Communautaire, puis transmis au représentant de l'État dans le département, au président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et l'Autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et services concernés par le rapport.

Le rapport 2025, joint à la présente délibération, par delà des obligations réglementaires, fait état de certaines actions développées et en projet de certaines directions de l'EPCI, ainsi que des difficultés rencontrées pour leurs mises en œuvre.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport annuel 2025 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0087-DE

Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Rapport de la

Commission Intercommunale

Pour l'Accessibilité

Annemasse Agglomération – Les Voirons

2025

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0087-DE

1-LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

A/Les travaux de la commission en 2025

Sous la gouverne de Mme Véronique FENEUL (Vice-Président de cette commission) l'ensemble des partenaires a été convoqué deux FOIS courant 2025, le jeudi 12 juin et 13 novembre, de 14h30 à 16h30, à la salle du conseil de l'Hôtel d'agglomération. En outre, un groupe de travail s'est réuni le 18 mars pour un ordre du jour consacré à l'étude de l'Avant-Projet Sommaire de la rénovation du conservatoire intercommunal de musique et théâtre (site Annemasse – Perrier)

B/Composition de la commission pour l'année 2025

Président de la commission :	Le Président d'Annemasse Agglo ou sa représentante, pour le représenter en cas d'absence et assurer la présidence de la commission, Madame Véronique FENEUL, conseillère communautaire déléguée en charge du handicap
Membres élus : Chaque commune membre d'Annemasse Agglo disposant d'un représentant, issu du conseil communautaire ou de son conseil municipal, par tranche de 10 000 habitants	Pour Ambilly : • Marie-Elisabeth BAILLY
	Pour Annemasse : • Pascal SAUGE • Christian AEBISCHER • Djamel DJADEL
	Pour Bonne : • Rosanna DULLAART
	Pour Cranves-Sales : • Valentin VESPASIANO
	Pour Etrembières : • Christelle ROUSSET
	Pour Gaillard : • Nelly CHAPPEL • Jean-Guy FOURNIER
	Pour Juvigny : • Pascale GUIGONNAT
	Pour Lucinges : • Annick CHICHER
	Pour Machilly : • Jean-Pascal MARTIN
	Pour Saint-Cergues • Jean-Michel RAVEL
	Pour Vétraz-Monthoux • Madame Dominique JOLIVET
	Pour Ville-la-Grand • Jean-Marcel PERILLON
Représentants extérieurs :	Des représentants d'association de personnes en situation de handicap : • Association des paralysés de France Handicap – délégation départementale 74 : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) • Association Valentin HAÜY – Comité de Haute-Savoie : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e)

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0087-DE

	• Annemasse Sport Handicap – représentant(e) • Comité départemental olympique et sportif français : le(a) président(e) ou son (a) représentant(e) • Espace Handicap : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) • Léman Inter Sports Adaptés : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) • Nous Aussi : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) • Regaars : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) • Service Autonomie du Genevois : son(a) directeur(trice) ou son(a) représentant(e) • PEGASE : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) Des représentants d'association d'usagers : • Côté Annemasse : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e)
Techniciens :	Un collège variable de techniciens d'Annemasse Agglo dont : • Le directeur général adjoint en charge de la mobilité • Le(a) représentant(e) de la direction de la cohésion sociale • Le(a) représentant(e) de la direction en charge de la mobilité • Le(a) représentant(e) de la direction des services techniques • Le(a) représentant(e) de la direction du patrimoine et de l'architecture

C/ RAPPEL DES AMBITIONS DE LA CIA AAGGLO

La gouvernance de la Commission Intercommunale d'Accessibilité coïncide avec la volonté exprimée des élus de s'emparer de la question, de manière globale.

La prise en compte de la notion de handicap se veut être mise à l'aulne de la définition du Code de l'Action Sociale et des Familles, et inclure la majorité des handicaps invisibles (psychique, mental, sensoriel ou cognitif) afin de ne pas réduire la question au seul handicap physique.

La notion d'accessibilité se veut aussi être désormais traitée par-delà le seul aspect matériel de la mobilité ou de l'accès aux bâtiments, afin d'englober l'accès aux services déployés par l'intercommunalité et ses 600 agents.

Ainsi, depuis août 2024, un recensement des actions menées, en projet ou en perspective, a été mené auprès des quinze directions opérationnelles et de support que compte l'établissement. Cette collecte d'informations s'est poursuivie durant l'année 2025 et a pu ainsi entendre la Direction de l'Eau et l'Assainissement (juin 2025) concernant l'accueil des usagers, l'Ecole des Beaux-Arts du Genevois (Direction de la Culture ,la Jeunesse et les Sports) ainsi que le service santé de la Direction de la Cohésion Sociale (novembre 2025) concernant le centre de santé à ouvrir (printemps 2026).

Ce rapport d'activités reprend donc à la fois les aspects réglementaires et extra-légaux mis en avant par la Commission.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0087-DE

2-VOIRIES & ESPACES PUBLICS

L'ACCESSIBILITÉ AU NIVEAU COMMUNAL (RECENSEMENT EN COURS)

	Réponse Commune	PAVE approuvé*		Actions voirie en cours	Commission communale	ERP communaux		
		Oui/Non	Révision			accessibles	Part/total	programmés
Ambilly	Oui	Non		Oui		7	54%	5
Annemasse	Oui	Oui	2022	Oui	Oui	42	65%	10
Bonne	Non	Oui	en attente d'informations					
Cranves Sales	Oui	Oui		Oui	Non	3	20%	
Etrembières	Oui	Oui		Oui	Non			
Gaillard	Non	Oui	en attente d'informations					
Juvigny	Oui	Oui		Oui	Oui / 2022	3	75%	bibliothèque
Lucinges	Oui	Oui		Oui		5	100%	
Machilly	Oui	Oui		Oui	Non			
Saint Cergues	Non	Non	en attente d'informations					
Ville la Grand	Oui	Non	en cours	Oui	Oui/2021	18	95%	
Vétraz Monthoux	Oui	Oui		Oui	Oui	10	71%	

Ce recensement, qui date de 2022, demande à être mis à jour, et complété. Pour se faire une sollicitation des communes sera à effectuer en 2026.

3-BÂTI – LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

EHPAD La Kamouraska	Gaillard	3ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
EHPAD Les Gentianes	Vétraz-Monthoux	3ème	Mise en accessibilité en 2016-2017
APRETO	Annemasse	5ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Bourse du Travail	Annemasse	5ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Hôtel d'Agglo	Annemasse	3ème	Livré en 2013 (attestation par contrôleur technique)
Maison de l'habitat	Annemasse	5ème	Livré en 2018 (attestation par contrôleur technique)
Pole Métropolitain	Annemasse	5ème	Bâtiment ANTARES livré en 2014 (attestation par contrôleur technique)
Pépinière PULS	Annemasse	5ème	Livré en 2015 (attestation par contrôleur technique)
Maison de la mobilité et du tourisme	Annemasse	5ème	Livré en 2018 - (attestation par contrôleur technique); portes d'accès changées en 2022
Maison des solidarités	Annemasse	5ème	Livré en 2020 (attestation par contrôleur technique)
CHUS	Ambilly	5ème	Livré en 2014 (attestation par contrôleur technique)

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0087-DE

LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC GERES PAR ANNEMASSE AGGLOMÉRATION

Site	Commune	Catégorie	accessibilité
Gymnase du Pralère	Cranves Sales	3ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Gymnase du Salève	Annemasse	3ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Gymnase H. Bellivier	Gaillard	4ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Gymnase J. Balmat	Vétraz-Monthoux	3ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Gymnase des Glières	Annemasse	3ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Gymnase P. Langevin	Ville la Grand	4ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Gymnase R. Baz	Annemasse	4ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Château Bleu	Annemasse	2ème	Livré en 2017 (attestation par contrôleur technique)
Tennis Club	Ville la Grand	5ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Stand de Tir	Juvigny	5ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Foyer de ski de fond	Onnion	5ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Centre aéré	Cranves Sales	4ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
EBAG	Annemasse	5ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
EBAG (Walter Comelli)	Gaillard	4ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP) - RDC
EBAG	Ville la Grand	5ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Site	**Commune**	**Catégorie**	**accessibilité**
Bureau de la PMI	Cranves Sales	5ème	Livré en 2022 (attestation par contrôleur technique)
Centre de formation CATEC (interventions en milieux confinés)	Bonne	5ème	En cours. Livraison début 2025
VUARGNOZ – espace mutualisé	Cranves Sales	5ème	Livré en 2020 (attestation par contrôleur technique)
Maison de la justice et du droit	Annemasse	5ème	Livré en juin 2023 ((attestation par contrôleur technique)
Manoir des livres	Lucinges	5ème	Livré en 2019 (attestation par contrôleur technique) – mise à disposition en 2019
Maison Butor	Lucinges	3ème	Livré en 2020 (attestation par contrôleur technique)
Bibliothèque	Lucinges	5ème	Mise à disposition en 2019
Conservatoire musique	Annemasse	2ème	Mise à disposition en 2020 : à mettre en accessibilité. Opération de réhabilitation lourde en études (travaux 2026-2027)
Téléphérique du Salève (GLCT)	Etrembières / Monnetier-Mornex	2ème	Réhabilitation 2021-2024 Livré en 2024 (attestation par contrôleur technique)

RAPPEL Comme l'indique le tableau récapitulatif ci-dessus, l'ensemble des établissements recevant du public a fait l'objet d'attestation technique d'accessibilité et répondent donc aux exigences du législateur.

Parmi les dernières réalisations neuves ou en rénovation, sont citées les bureaux de la Police Municipale Intercommunale (Cranves Sales), la maison de la justice et du droit (Annemasse) ou le centre de formation pour interventions en milieux confinés (CATEC). Sous l'égide du GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière), le

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0087-DE

téléphérique du Salève a lui aussi fait l'objet d'une certification/un prix de deux prix d'architecture remportés)

Concernant le prochain chantier de rénovation du Conservatoire de musique, il est précisé que ces travaux d'agglo seront menés concomitamment avec ceux de l'auditorium municipal d'Annemasse.
L'interconnexion des deux structures se révèle être un enjeu d'importance, pour un bon usage de ces locaux imbriqués.

La place des experts d'usage durant ce projet fait l'objet de débats. Les programmes architecturaux respectent la réglementation et voit leur travail validé et certifié par un bureau de contrôle spécialisé. Il n'en demeure pas moins que certaines normes sont battues en brèche par la pratique et l'usage.
Espace Handicap rappelle que la notion de Solution à Effet Equivalent (Circulaire Avril 2018 de la délégation Ministérielle à l'Accessibilité) pourrait aider à améliorer les standards requis, sans plus-value financière.

4-BÂTI - LE LOGEMENT

Recensement des logements accessibles
La question du recensement des logements accessibles se heurtent toujours (cf. dernière commission) à un manque de moyens réglementaires contraignant bailleurs privés et publics à renseigner une base de données territoriales.

Une recherche de références va être entreprise auprès de collectivités (Métropole de Rennes, Métropole de Montpellier) afin de solutionner au mieux ce constat *« d'impuissance ».*

Actions auprès du public en situation de handicap

Maison de l'habitat

- Banque d'accueil adaptée,
- Emploi du Facile à Lire et Comprendre dans les supports de communication,
- Entretiens personnalisés,
- Introduction et valorisation de critères HANDICAPS, dans la cotation des demandes de logement social,

Le déploiement de MA PRIME ADAPT' fait aussi partie des actions menée par la direction de l'habitat. Sa promotion en 2025 a permis à 11 ménages d'en profiter pour adapter leur logement à leur handicap.

5-L'ACCESSIBILITÉ DES USAGERS A LA DIRECTION DE L'EAU

(Séance du 12 juin 2025)

A-LE CONSTAT

Ce sont 30 à 50 personnes / jour qui sont accueillies à l'Hôtel d'Agglo, pour une aide aux démarches administratives liées aux compétences de l'EPCI :
En majorité pour des questions liées à l'eau, mais aussi pour l'accès aux déchetteries ou l'obtention de vignettes ZFE.

Concrètement, depuis le 1er janvier 2025, ce sont 900 abonné(e)s qui ont été aidé in situ, pour des résiliations, nouveaux abonnements à des contrats eau.
Cette action d'accompagnement et de facilitation concerne bon nombre de personnes en situation d'illectronisme ou en difficulté liée à la maîtrise de la langue.

Depuis l'an dernier, certains agents d'accueil suivent des formations liées à l'accueil des publics en difficulté (et notamment en souffrance psychique).

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0087-DE

B-LES PROJETS EN COURS DE DEVELOPPEMENT

B1-L'utilisation de la plateforme ACCEO (destinée aux personnes malentendantes ou sourdes) reste à développer. Toutefois, il est noté que la faible demande de ce service ne favorise pas une prise en main régulière et maîtrisée.

B2-Rénovation du hall d'accueil de l'hôtel d'agglo

L'ensemble du projet semble couvrir les besoins de nombre de populations handi (banques décaissées, insonorisation...)

Seule la question de luminosité (variable ?) au sein de ces guichets d'accueil, est posée.



6-L'ACCESSIBILITÉ DU FUTUR CENTRE DE SANTÉ

A-ACCESSIBILITÉ AU BÂTIMENT

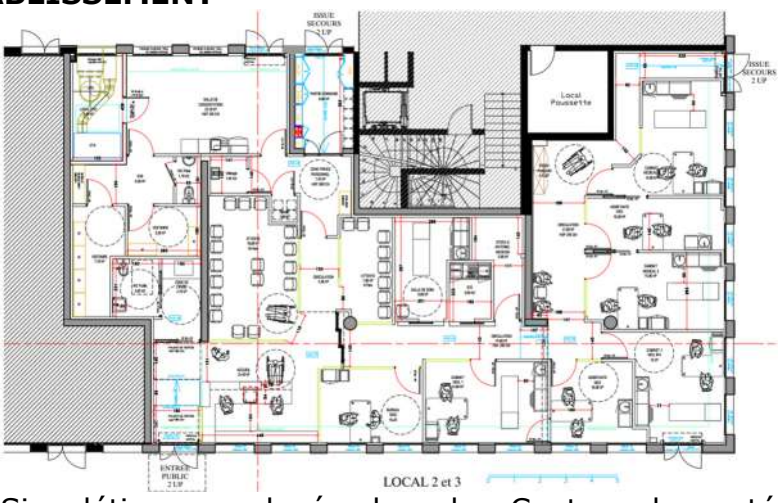
Rappel du choix d'implantation (en bleu):
-Zone Intervention Prioritaire (Ambilly)
-Opportunité immobilière de la ZAC Etoile (AAGGLO Maîtrise d'ouvrage de la zone, avec réservation des rdc), pour répondre à l'urgence de la commande politique
-Zone de dépose minute (rectangle noir) : Accès sur commande de bornes relevables. Zone piétonne.
Accès depuis place PMR – (rectangle bleu) : via la rue de la Fraternité.
Remarques : vérification de la distance (100 m maxi pour délivrance carte stationnement CMI). Nombre de place insuffisante (unique).
Accessibilité transport en commun, depuis l'arrêt Fraternité (150 m) + passerelle depuis la gare SNCF



Revêtement des allées en béton sablé.
Demande attention pour éviter les ressauts (2cm) habituels et privilégier les bordures caniveau (cf. 11, avenue Emile Zola)
Signalétique d'enseigne prévue par l'UMFMB.
Vigilance à avoir sur signalétique de voirie (auprès des services AAGGLO /ZAC Etoile)

B-ACCESSIBILITÉ DANS L'ETABLISSEMENT

-L'ensemble des locaux est rendue accessible (public/personnel), à l'image des centres de soins existants de l'UMFMB
-Porte d'accès (cf. CIA 12 juin 2025) : impossibilité technique de toucher aux façades. Motorisation de la porte impossible pour raison sécurité (sortie de secours)
-Précision sur portes à galandage (zone de circulation publique: autorisation accordée)



Signalétique employée dans les Centres de santé UMFMB.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0087-DE

-Eclairages à intensité variable (accueil handicaps invisibles)
-Pas de tickets de passage. Accueil sur Rdv

Le plan ci-dessus, tel que présenté en séance, ne suscite pas d'autres remarques.

7- L'ACCESSIBILITÉ A L'ECOLE DES BEAUX ARTS

A/Le contexte

- L'EBAG (Ecole des Beaux-Arts du Genevois) est le premier établissement d'enseignement artistique ayant intégré la collectivité (2004), faisant partie de la DCJS (Direction de la Jeunesse , la Culture et le Sport)
- Une école comportant 3 secteurs d'activité (Pratiques Amateurs, Préparatoire, « Bozarts Vacances ») mais intervenant également au niveau de l'évènementiel et des prestations
- Une école reconnue dans l'enseignement artistique des beaux-arts, 2nde du département
- La seule classe préparatoire aux grandes écoles du département, en lien avec de grandes écoles (partenariats avec la HEAD Genève et l'ESAAA)
- Un établissement en lien permanent avec les autres acteurs culturels locaux : conservatoire, archipel Butor, Villa du Parc, … et initiant de nouveaux partenariats, notamment avec des structures accueillant des publics empêchés

=> répond aux objectifs politiques de favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques pour tous

B/ Une volonté de développer des partenariats

Favoriser des activités dans les locaux de l'Ebag, via des partenariats avec les acteurs locaux :

- Partenariats ayant été interrompus récemment : CATTP (EPSM de Vétraz-Monthoux) avec insertion dans les cours de Pratiques amateurs pour certaines personnes – *entre 2017 et 2023,* « Ma Chance Moi Aussi » – *en 2023*
- « Nous Aussi » : sur le site de Ville-la-Grand – *depuis 2012*
- IME de « Nous Aussi » : sur le site d'Annemasse – *depuis 2023*
- VillaMagna : sur le site de Ville-la-Grand – *depuis 2023*
- EHPAD « La Kamouraska » : dans leur établissement pour une question de praticité – *depuis 2024 (après un 1er partenariat entre 2016 et 2019 avec les 2 EHPADS)*
- Ateliers journaliers dans le cadre de la manifestation « bien vieillir », dans le cadre du Forum « Atouts Ages » (association REGAARS) – *en 2017 puis depuis 2022*
- Des partenariats étudiés mais n'ayant pas abouti : Prison de Bonneville, La Bulle…

- Depuis 2024-2025 :
  Une tarification préférentielle avec remise de - 20% sur les actions conventionnées = prestations visant un public empêché ou en situation de handicap (Agglo ou hors Agglo)

C/ Un questionnement

-Malgré les partenariats mis en place pour favoriser l'accès aux pratiques artistiques pour tous, l'EBAG peine à attirer, du moins dans des conditions optimales, des élèves mineurs en situation de handicap :
-Le constat : inscription dans la majorité des cours d'enfants scolarisés mais en situation de handicap reconnus ou pas par la MDPH (certains bénéficient d'une AESH en milieu scolaire)

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0087-DE

Les difficultés rencontrées pour les accueillir :
-Difficulté d'identifier les élèves concernés au moment de leur inscription : ils ne se font pas forcément connaître (de peur d'être refusés ou stigmatisés ?)
-Manque de formation des enseignants et méconnaissance des différents types de handicap : sensoriels (auditifs/visuels), moteurs, mentaux, psychiques ou cognitifs
-format de cours pas forcément adapté : durée de 2 h en semaine après l'école ou le mercredi. (Contenu, fonctionnement et rythme)
-Effectif du groupe trop important (12 enfants pour 1 enseignant)

D/ Action mise en place à la rentrée scolaire 2025-2026 :

- Création d'un cours parent/enfant ciblant les 5/6 ans en situation de handicap mais pas que !
- Premiers retours :
  - ✓ Moment privilégié de partage parent / enfant avec une belle dynamique de groupe
  - ✓ Peu d'enfants en situation de handicap ➔ problème de communication et de relai de l'information.

→ Mise en relation avec l'Equipe Territorialisée du Handicap (Service Autonomie du Genevois)

- Réflexion vers de nouvelles pistes pour l'avenir :
  - ✓ Étendre l'expérience à la tranche d'âge à 5/8 ans
  - ✓ Communiquer davantage et de manière plus ciblée (avec relai DCS auprès des structures adaptées…) vers ces cours atypiques

8-CONCLUSION

Après une année charnière de changement de gouvernance, l'année 2025 confirme la prise en compte holistique de l'accessibilité au sein de la collectivité, par-delà les seules problématiques d'aménagement, et les seuls handicaps visibles.

En termes d'obligations, le travail de collectes d'information n'a pas été encore concrétisé, malgré une dynamique qui voit naître, en fin d'année 2025, un comité technique réunissant de nombreux représentants de directions différentes (Affaires juridiques ; Direction Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de Economie ; Communication, Service Informatique et Usage Numérique ; Richesses Humaines)

Les années qui viennent verront certainement se confirmer cet élan, par la nouvelle mandature qui est désormais en responsabilité de cette Commission.